

Article Courtage news Septembre 2013

Pour un Risk Manager de Marché en France

François Vilnet, Président de l'Apref

La Commission Européenne a procédé pour la première fois en 2013 à une consultation sur la gestion et la prévention des catastrophes en Europe. L'APREF, qui travaille depuis des années sur les questions d'assurabilité, a fait des propositions détaillées sur certaines typologies d'événements.

En ce qui concerne l'approche globale des catastrophes au niveau national, nous préconisons la création d'un poste de Risk Manager de Marché et d'un Observatoire National des Risques Majeurs, éléments clefs d'une vision transversale sur les risques de marché en France.

Assurabilité des risques en Europe

Les études des grands réassureurs montrent que, depuis des années, la tendance des catastrophes naturelles et humaines est à la hausse à la fois en fréquence et en montant. On ne peut exclure non plus à terme un impact potentiel fort du réchauffement climatique. En ce qui concerne les risques technologiques, des sinistres récents (comme Fukushima au Japon) ont montré la vulnérabilité d'installations soumises en principe à des normes sévères.

De nombreux pays vont devoir s'adapter à une récurrence plus forte de sinistres plus importants et aléatoires. Chaque pays ayant des expositions particulières, il faudra développer une vision marché des expositions majeures multi-branches et une vision globale avec les interdépendances économiques entre différents pays.

Suite au choc de l'année 2011, la plus coûteuse en Catastrophes dans le monde, avec des dommages économiques estimés à 450 milliards de dollars, de nombreuses réflexions ont eu lieu dans différents marchés, impliquant de grandes questions assurantielles (pools catastrophe en Asie...) et industrielles (sortie du nucléaire dans certains pays...).

2013 donne en Europe ainsi lieu à une réflexion majeure sur les catastrophes, la Commission ayant engagé une réflexion de fond sur les catastrophes naturelles et humaines, portant à la fois sur le comparatif des différents marchés et sur les pistes d'amélioration de la gestion, de la prévention et de l'assurabilité des risques. Elle a ainsi sorti au printemps un 'Livre vert sur les catastrophes naturelles et humaines', appuyé sur une

étude comparative de l'assurance des catastrophes dans les différents pays de l'Union.

C'est une occasion unique de faire le point dans chaque marché sur l'assurabilité des risques, la gestion et la prévention des risques majeurs, les systèmes de couverture et de prévention, ainsi que sur les meilleures pratiques en Europe. Les situations et les expositions étant très différentes, chaque marché devra juger l'existant et proposer des solutions d'amélioration.

Assurabilité des risques en France

L'APREF poursuit sa réflexion depuis l'origine sur les problèmes d'assurabilité de risques nouveaux et de développement de branches. Elle suit les éventuels besoins de couverture pour les catastrophes majeures, et propose la mise en œuvre pour le développement et la transparence du marché ainsi que pour la sécurité de place. Des travaux et des propositions ont été transmises au marché (catastrophes naturelles, nucléaire, terrorisme...).

Rappelons que selon ces analyses, les événements extrêmes varient de quelques points de PIB national à des dizaines de points de PIB pour des catastrophes nucléaire ou terrorisme NBCR, donc enjeu majeur pour les finances publiques. Il s'agit bien ici d'une question centrale et stratégique pour le pays, qui dépasse largement le cadre de l'assurance et de la réassurance.

Dans différents domaines, la réflexion avance et des initiatives ont été prises pour améliorer les solutions existantes. En particulier dans les catastrophes naturelles, la création de L'ONRN (Observatoire National des Risques naturels) est un premier cas d'organisme central et peut servir de modèle pour une réflexion future sur un périmètre beaucoup plus large. La participation du COPRNM (Conseil d'Orientation et de Prévention des Risques Naturels Majeurs) avec la présence du Délégué aux Risques Majeurs dans le cadre d'une plateforme nationale de réduction des risques est un signal positif pour l'avenir.

Stratégie de gestion des risques en France

La gestion des risques (Risk Management) s'est considérablement développée dans les grandes entreprises et la fonction de gestionnaire des risques (Risk manager) est devenue centrale pour étudier, limiter et prévenir l'ensemble. Ceci est très utile, mais l'ensemble des efforts individuels ne suffit pas, d'autant plus qu'il n'inclut pas les collectivités locales et les

particuliers. Cela reste parcellaire à l'échelle d'un pays, où il faut une vision macro-économique et une coordination centralisée des risques, l'ONRN en est le premier outil.

Au niveau des pouvoirs publics, différentes cellules de réflexion et d'action existent dans différents ministères et structures, en particulier au Ministère de l'Environnement. C'est intéressant en matière de centralisation des données et de suivi de la prévention, mais il y a un manque de visibilité et de communication.

Quid de cette gestion qui serait centralisée et transversale au niveau d'un pays (la gestion des risques de France SA, en quelque sorte) ? Nous nous limitons dans ce contexte aux risques de catastrophes liées à des risques naturels et humains (environnement, technologie, terrorisme, santé...) et leurs conséquences catastrophiques, en excluant les risques financiers ou d'autre nature.

L'APREF demande dans ce cadre de réflexion, comme d'autres entités (Association de Genève) et des grands réassureurs, la création d'un Responsable Pays de la Gestion des Risques Majeurs (en d'autres termes un Risk Manager National), d'un Observatoire National des Risques Majeurs (ONRM) avec une cartographie pays des risques majeurs (comme le font certains pays comme la Suisse et le Royaume Uni et au niveau mondial le World Economic Forum).

Cela viserait, pour les risques majeurs de tous types, entre autres à :

- Encourager le développement et la centralisation des données de toute nature sur l'exposition aux risques majeurs
- Contribuer à l'étude de l'ensemble des expositions sur tous les périls (cartographie des risques de marché), développer les modélisations des événements et des scénarios (possibles corrélations)
- Développer l'assurabilité des risques et améliorer la couverture assurance et réassurance de tous les périls
- Coordonner l'action de l'Etat avec le secteur privé et son intervention dans le domaine où l'assurance et la réassurance privées ne sont pas en mesure de le faire
- Impliquer un niveau européen de solidarité pour les risques extrêmes mettant en jeu la solvabilité des Etats
- Harmoniser l'incitation à la prévention par une tarification d'assurance et par le financement de mesures ciblées
- Sensibiliser les assurés aux risques et à la prévention pour modifier leur comportement

En conclusion, l'élément clef pour une véritable politique de réduction des risques de marché en France est d'identifier et de développer dans les années qui viennent une fonction transversale de gestion des risques pays, qui seule peut donner l'impulsion. Il s'agit d'une ambition de cerner, prévenir et réduire les risques de marché en ce qui concerne les catastrophes.